



Givisiez



Mémorial des congrégations religieuses du cimetière

**Message d'automne du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 19 décembre 2013**

Sommaire

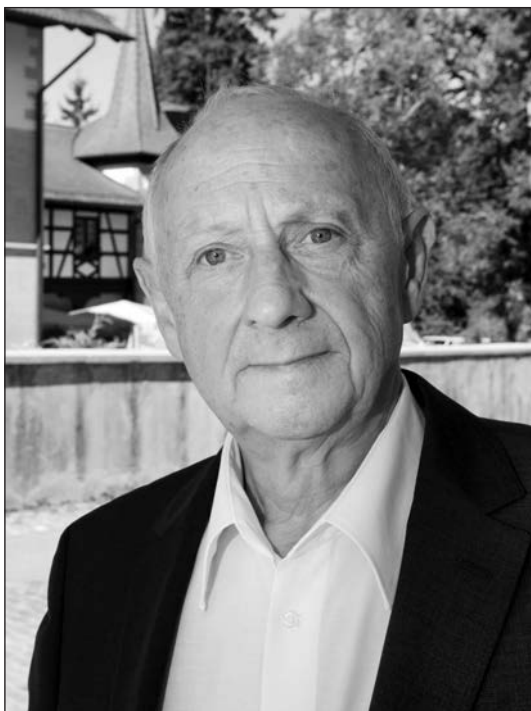
Message du Syndic	1-2
Convocation de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013.....	3
Budget d'investissements 2014	4-5
Renouvellement de la Jeep du Service du feu	6-7
Taxe de raccordement au chauffage à distance Givivad.....	8-9
Mise en séparatif du collecteur entre la Chassotte et la route des Taconnets	10
Récapitulation du budget de fonctionnement 2014	11
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2014.....	12-22
Evolution des charges liées et des impôts entre 2007 et 2014	23
Octroi d'un crédit bancaire de fond de roulement	24
Modification de limite intercommunale.....	24
Révision des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional.....	25
Informations sur la fusion 2C2G	26
Vie sportive, culturelle et sociale:	
Campagne de sensibilisation OFF	27
Cours Lire et Ecrire	28
Pro Senectute	29
YFU recherche des familles d'accueil	30
Promotion économique de l'Agglomération	31
Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine	32-33

Photo de couverture : Georges Baechler

Dessins de Pécut : pages 8, 14, 22, 26, 30 et 33

BD de Fanny Schwab, 14 ans : dernière de couverture

Message du Syndic



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Englisbourg (FR) a déjà fait couler pas mal d'encre et je pense qu'il en coulera encore. Cependant, au-delà de la polémique et des critiques peu fondées et rarement constructives, je souhaiterais vous affirmer que notre but principal est de vous donner la possibilité de vous exprimer sur ce sujet en connaissance de cause et dans la plus totale confiance. Le projet sur lequel vous serez amenés à voter le 30 mars 2014 est abouti, réfléchi et porté par vos autorités communales et leurs collaborateurs. C'est vous seuls qui déciderez si oui ou non ce projet doit voir le jour de manière concrète au 1er janvier 2016. Au fil de l'avancement de nos travaux, la certitude de faire les bons choix stratégiques pour l'avenir de notre région n'a fait que grandir. Nous sommes aujourd'hui plus que jamais convaincus que cette fusion représente une solution pragmatique axée sur l'avenir, apportant des avantages concrets à nos quatre communes. La complexité des dossiers techniques, l'augmentation permanente de notre population, les besoins en équipements et en infrastructures sans cesse plus importants apportent la preuve que la mise en commun de nos moyens et de nos compétences est bien la seule réponse possible pour pérenniser nos acquis et faire évoluer nos communes vers l'avenir. Votre réponse en mars 2014, nous l'attendons avec confiance, forte d'un premier sondage qui s'est révélé plus que positif, au début de cette année.

Dans le message de printemps, je vous parlais des divers défis qui nous attendent, tout spécialement du nouveau Plan d'aménagement local (PAL) qui se trouve encore en consultation préalable auprès des services concernés. Certes, il y aura un grand travail d'adaptation et de mise aux normes, avec ou sans fusion. Cependant, l'essentiel du travail est fait et la stratégie territoriale pour l'avenir de notre commune est définie.

Le résultat du Mandat d'étude parallèle (MEP) Chandolan - Corberayes - Chassotte a donné lieu à une exposition publique visitée par plus de 150 personnes. Les commentaires à son sujet furent, dans l'ensemble, élogieux. Nous allons donc persévérer et faire adopter nos idées et notre stratégie par l'Agglomération et les services de l'Etat.

Le projet Chanteclair a fait l'objet d'un concours d'architecture devant définir les grandes lignes du genre d'habitat que nous souhaitons mettre à disposition des personnes à mobilité réduite. Là aussi, la population a été invitée récemment à découvrir les résultats de ce concours. Il s'agit maintenant de trouver l'opportunité de réaliser cet ambitieux projet avec des partenaires de qualité, ce d'autant plus que les «Terrasses du Manoir» sont passées du stade de l'avant-projet à celui d'un projet chiffré comme prévu dans le planning. Ces deux projets ne sont pas forcément liés dans le temps mais ils devront néanmoins cohabiter dans les meilleures conditions afin de profiter au mieux de toutes les synergies qu'ils offrent.

Comme vous pouvez le constater, l'Exécutif de votre commune s'est investi afin de répondre à vos attentes. Certes, il reste beaucoup à faire, car conduire de front une fusion tout en gérant des projets ambitieux tels que ceux mentionnés plus haut demande de l'engagement, des compétences et du savoir-faire. C'est pourquoi, je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil communal et le personnel de notre commune pour leur travail de qualité, car sans eux rien ne serait possible.

Permettez-moi également de saisir l'opportunité du Message d'automne pour vous adresser, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une année nouvelle pleine de promesses tenues et de joies.

Georges Baechler, Syndic

Convocation de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013

Givisiez, le 28 octobre 2013

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **jeudi 19 décembre 2013 à 20.00 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21.5.2013 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Budget d'investissements 2014 :
 - 2.1 Renouvellement de la Jeep du Service du feu
 - 2.2 Taxe de raccordement au chauffage à distance Givicad
 - 2.3 Mise en séparatif du collecteur entre la Chassotte et la route des Taconnets
3. Budget de fonctionnement 2014
4. Octroi d'un crédit bancaire de fond de roulement
5. Modification de limite intercommunale
6. Révision des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional
7. Divers

Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Georges Baechler
Le secrétaire : Philippe Vorlet

Budget d'investissements 2014

1 ORDRE PUBLIC

Renouvellement Jeep et équipement pour le Service du feu	CHF	85'000
- Subvention du Groupe E	CHF	- 34'000

(voir explications dans le présent message)

3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Participation au Werkhof Fribourg	CHF	50'000
<i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012)</i>		
Aménagement de la place de jeux de la Faye Est	CHF	150'000
<i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 20 décembre 2012)</i>		

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Aménagement de zones 30 km/h dans les quartiers	CHF	267'350
<i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 23 mai 2012)</i>		

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	CHF	- 10'000
Réfection réseau d'eau potable Route de la Faye	CHF	50'000
<i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>		
Réfection réseau d'eau potable Rue Pierre-Yerly	CHF	50'000
<i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>		
- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées	CHF	- 15'000
Collecteur séparatif entre la Chassotte et la route des Taconnets	CHF	150'000
<i>(voir explications dans le présent message)</i>		
Collecteur séparatif de la Place de Boccard	CHF	70'000
<i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 21 mai 2013)</i>		
Valorisation du PAD Chanteclair	CHF	200'000
<i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 21 mai 2013)</i>		
Valorisation du PAD Chandolan - Corberayes - Chassotte	CHF	100'000
<i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>		

9 IMPÔTS, FINANCES ET IMMEUBLES

Chauffage à distance Givicad, raccordement et utilisation <i>(voir explications dans le présent message)</i>	CHF	540'000
Réfection toiture bâtiment scolaire 92 <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>	CHF	300'000
Aménagements extérieurs de la Faye <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>	CHF	150'000
Achat de terrain <i>(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise à une Assemblée communale en 2014)</i>	CHF	1'440'000
Solde achat du terrain de Corberayes <i>(montant qui sera vraisemblablement payé en 2014 sur le crédit voté par l'Assemblée communale du 26 mai 2009)</i>	CHF	1'350'000
Total net du budget d'investissements 2014	CHF	4'893'350

Renouvellement de la Jeep du Service du feu



La Jeep du Service du feu de la Commune date de 1989 déjà et a été mise en circulation, après transformations idoines, le 23 février 1990. Ce qui lui fait bientôt un âge respectable de 24 années de fidèles et loyaux services, à cheval sur deux siècles !!!

Ses caractéristiques

C'est en fait un véhicule indispensable et obligatoire tractant, selon les alarmes et les missions reçues, après la donnée d'ordres en cas d'inondation ou d'incendie, soit la remorque transport d'eau, soit l'échelle remorquable. Cette Jeep, véhicule adapté et maniable dans le trafic, part obligatoirement du local du feu en première urgence, garantissant ainsi le concept 8/15 mis en place par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), c'est-à-dire huit soldats du feu dans les 15 premières minutes. (N.B. : en cas de fusion 2C2G, ce véhicule aura toujours la même mission).

Aujourd'hui, après tant d'années de missions remplies et de services rendus à la population, la Jeep actuelle ne répond plus aux missions futures confiées aux soldats du feu de la Commune.

Sur le plan mécanique

La rouille s'est installée sournoisement sur et dans les passages de roues et à l'arrière du véhicule. Les cardans, travail important et onéreux s'il fallait les réparer, devraient être immédiatement remplacés. En outre, après tant d'années, les pièces de rechange deviennent fort coûteuses parce que de plus en plus difficiles à trouver, selon les renseignements de l'agence. A ce sujet toujours, diverses pièces mécaniques, telles que l'embrayage, la boîte à vitesses, le démarreur, l'alternateur, pour ne citer qu'elles, ne tiennent encore «que par l'amour du Saint-Esprit», comme dit l'adage, et le chauffeur désigné pour remplir la première mission d'urgence commence sérieusement à Le prier afin de la mener à bien... !

Sur le plan juridique

Un autre problème, et non des moindres, surgit : la Commune de Givisiez, en gardant la Jeep actuelle, mettrait à disposition du Service du feu un véhicule non conforme aux bases légales en la matière. En effet, selon les lois en vigueur actuellement, cette vénérable Jeep n'a plus le droit de transporter des hommes équipés de la Protection de la respiration (PR) sur ses sièges arrière du fait que ceux-ci sont disposés longitudinalement et ne comportent pas de ceintures de sécurité. En cas d'accident, la Commune ne serait plus couverte par les assurances pour cette problématique.

Conditions d'achat de la nouvelle Jeep

Jeep Toyota Hilux 3 litres, double cabine avec pont alu	CHF	63'585
Feux bleus, treuil, matériel d'intervention, RAG (enregistreur de fin de parcours), radio	CHF	20'000
Divers et imprévus, petit matériel	CHF	1'415
Total	CHF	85'000
Subvention de l'ECAB (40%)	CHF	-34'000
Montant à payer	CHF	51'000

Fort de ce qui précède, le Conseil communal, par le biais de sa Commission du feu, demande à l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 un crédit de **CHF 51'000**, à prélever des capitaux disponibles, pour l'achat d'une nouvelle Jeep de marque Toyota Hilux 3 litres.

Taxe de raccordement au chauffage à distance Givicad

Lors de la dernière Assemblée communale, le Conseil communal a retiré cet objet de l'ordre du jour car, si le principe en était acquis, les négociations avec le Groupe E étaient encore en cours. Il s'agissait d'effectuer le choix entre un financement direct ou différé des taxes pour la puissance thermique. Pour rappel, ce chauffage poursuit deux buts distincts : fournir en énergie une partie privée dans le secteur Beauséjour, financée par les propriétaires respectifs, et une partie communale qui desservira les trois bâtiments scolaires, la Maison communale, le Rural et le Manoir.

Entretemps, les travaux d'installation de Givicad (Givisiez chauffage à distance) dans le centre-village ont débuté. En ce qui concerne la partie communale, les négociations avec le Groupe E ont abouti de manière satisfaisante et le Conseil communal a opté pour une solution globale, c'est-à-dire le paiement, en une seule fois, des taxes pour le raccordement et pour la puissance thermique. Alors que cette dernière aurait normalement dû s'échelonner sur 20 ans, le Conseil communal a ainsi obtenu un tarif forfaitaire de CHF 540'000 TTC pour ces deux taxes. Cette solution (variante forfaitaire B ci-contre) représente une économie de CHF 189'540 TTC en réduisant d'autant le coût du kWh utilisé à l'avenir et s'avère être la plus judicieuse pour la Commune.

SI ON NE PAIE PAS LA TAXE,
C'EST LE RETOUR DE LA ?
PÉRIODE GLACIAIRE ?



Proposition	Variante A	Variante forfaitaire B retenue
Taxe de raccordement dès le début des travaux	CHF 175'000 HT CHF 189'000 TTC	CHF 0
Puissance thermique sous-crite, 385 KWh par an à CHF 65 sur 20 ans (CHF 25'025 par an) x 20 ans	CHF 500'500 HT CHF 540'540 TTC	CHF 500'000 HT CHF 540'000 TTC
Total à verser par la commune en 2014	CHF 675'500 HT CHF 729'540 TTC	CHF 540'000 TTC
Prix du KWh fourni	12,5 ct HT KWh 13,5 ct TTC KWh	12,5 ct HT KWh 13,5 ct TTC KWh
Coût moyen par KWh (fourniture + frais) basé sur une consommation souscrite de 770'000 KWh par an	14,442 ct TTC KWh	14,2 ct TTC KWh
Impact financier sur le budget d'exploitation	Amortissement 5% sur 20 ans soit CHF 36'477 par an + intérêt 2 % CHF 14'590 par an	Amortissement 5% sur 20 ans soit CHF 27'000 par an + intérêt 2 % CHF 10'800 par an

Dès lors, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 l'octroi d'un crédit de **CHF 540'000** pour la taxe de raccordement au réseau Givicaud et la taxe pour la puissance thermique d'une durée de 20 ans, montant à financer par un emprunt.

Mise en séparatif du collecteur entre la Chassotte et la route des Taconnets

Les eaux claires et les eaux usées des secteurs Chandolan - Corberayes - Chassotte sont évacuées séparément jusqu'à la route de la Chassotte. Elles sont ensuite mélangées dans une canalisation mixte jusqu'à la route des Taconnets puis acheminées à la STEP de Fribourg.

Conformément à la Loi sur les eaux, il y a lieu de construire une nouvelle canalisation à côté de celle-ci afin de n'envoyer que les eaux usées à l'épuration, alors que les eaux claires rejoindront le ruisseau du Lavapesson. Ceci permettra de plus d'éviter des frais d'exploitation inutiles pour faire traiter à la STEP de Fribourg des eaux claires non polluées !

Cette opération prend tout son sens aujourd'hui avec le développement prochain du secteur Chandolan - Corberayes - Chassotte (178'916 m² presque libres de construction).

A noter que la partie terminale de cet ouvrage (traversée de la route des Taconnets) servira à la commune de Givisiez et à celle de Granges-Paccot qui réalise actuellement la mise en séparatif de plusieurs quartiers situés à l'Est de l'autoroute (Chantemerle et Chamblieux).

Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser une étude afin de définir précisément le tracé de cette canalisation et d'en estimer le coût. Ce collecteur pourra ensuite être réalisé, conjointement au développement du secteur Chandolan - Corberayes - Chassotte. La commune de Granges-Paccot prévoyant de terminer la mise en séparatif des quartiers de Chantemerle et Chamblieux en 2014, il est indispensable que la traversée de la route des Taconnets puisse être réalisée l'année prochaine.

Dès lors, le Conseil communal propose pour 2014 de réaliser les études nécessaires et de faire exécuter la traversée de la route des Taconnets de manière coordonnée avec la commune de Granges-Paccot.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 un crédit de **CHF 150'000** pour la prise en charge de ces travaux, montant à financer par un emprunt. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4 % (CHF 6'000) et d'un intérêt de 2 % (CHF 3'000), soit une charge annuelle totale de CHF 9'000.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2014

	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. ADMINISTRATION	1'729'567.04	220'132.95	1'806'920.00	207'900.00	1'863'425.00	231'400.00
1. ORDRE PUBLIC	381'630.50	10'528.90	395'635.00	7'000.00	382'680.00	7'000.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'643'818.05	98'823.00	3'725'070.00	97'370.00	3'705'320.00	96'240.00
3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	606'325.85	23'740.65	569'330.00	23'000.00	584'500.00	25'000.00
4. SANTE	1'056'408.90	26'807.95	1'086'200.00	29'000.00	1'112'630.00	30'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	1'722'175.40	32'699.50	1'764'760.00	2'000.00	1'847'955.00	16'050.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'485'559.94	141'645.85	1'420'210.00	131'100.00	1'469'200.00	126'650.00
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1'949'143.10	1'779'873.75	1'988'535.00	1'742'570.00	2'044'215.00	1'751'700.00
8. ECONOMIE	44'254.00		47'920.00		52'280.00	
9. IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	5'854'397.87	16'183'600.53	3'774'175.00	14'044'370.00	3'950'210.00	14'212'260.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT	18'473'280.65	18'517'853.08	16'578'755.00	16'284'310.00	17'012'415.00	16'496'300.00
Excédents charges/produits fonctionnement	44'572.43	0.24%	-294'445.00	-1.81%	-516'115.00	-3.13%

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2014

Préambule

L'estimation du produit fiscal de l'an prochain est basée sur les taxations d'impôts 2011, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions. Elle tient compte également de l'évolution conjoncturelle et des allègements d'impôts décidés par le Grand Conseil ces dernières années.

Quant aux dépenses liées nettes (CHF 5'389'080) résultant de dépenses fédérales et cantonales, elles enregistrent une augmentation de CHF 197'765 en regard du budget 2013. En outre, les charges nettes liées à la région ascendent à CHF 3'056'300 et accusent une augmentation CHF 136'910 par rapport à l'an dernier.

Comparaisons entre budget 2014, budget 2013 et comptes 2012

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
0 ADMINISTRATION GENERALE	-1'632'025	-1'599'020	-1'509'434.09
Traitement, indemnités et frais du Conseil ¹⁾	-375'000	-352'000	-371'219.95
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	-23'500	-26'650	-24'376.40
Traitement du personnel administratif ²⁾	-616'500	-637'450	-554'510.85
Charges salariales nettes ³⁾	-339'920	-317'420	-265'016.05
Participation à l'administration générale de l'Agglo	-36'835	-39'170	-34'864.00
Imprimés et annonces	-55'000	-50'300	-54'449.05
Fournitures de bureau, ports et téléphones	-80'900	-80'300	-69'929.15
Réceptions et délégations	-28'000	-20'000	-17'023.59
Mobilier et machines de bureau, informatique ⁴⁾	-60'000	-50'000	-101'139.75
Audit de sécurité	-3'000	-5'000	-8'262.00
Cotisations diverses	-4'500	-4'500	-4'301.30
Frais divers de fonctionnement	-23'870	-27'230	-19'920.65
Commission de perception impôt paroissial	14'000	10'000	14'835.65
Emoluments pour documents d'identité et divers	1'000	1'000	743.00

¹ La rétribution du Conseil communal est budgétisée sur la base de 36 séances et environ 4330 heures de vacations.

² Les salaires du personnel communal sont stables et n'ont pas été indexés au coût de la vie, vu la faible variation de l'indice. Une nouvelle employée complète l'équipe administrative suite au départ en retraite de Madame Agnès Decorvet, que nous remercions pour son engagement et sa disponibilité au service de la communauté villageoise au cours de ses 21 ans de services. Notre apprentie de commerce Coralie Robatel terminera sa formation en été 2014.

³ Ce poste regroupe les charges sociales nettes de l'ensemble des salaires du personnel, sans la déchetterie ni le cimetière, qui font l'objet d'une répartition intercommunale dans leur chapitre respectif. Dans les charges sociales sont comprises celles relatives aux personnes qui se dévouent pour le bien-être de nos habitants. Le total des salaires se monte à CHF 1'795'300.

⁴ Cette rubrique comprend CHF 40'000 pour la maintenance de l'informatique, CHF 15'000 pour l'acquisition de programmes et le renouvellement de certains postes de travail ainsi que CHF 5'000 pour l'acquisition de mobilier ou machines de bureau.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
1 ORDRE PUBLIC	-375'680	-388'635	-371'101.60
Justice de paix	-45'650	-45'000	-41'400.00
Police locale ⁵	-125'590	-127'700	-122'829.15
Service du feu : ⁶			
- Solde sapeurs pompiers/instructeurs	-67'500	-73'300	-65'218.30
- Equipements (./ subv. ECAB)	-11'000	-13'000	-8'861.00
- Frais d'immeuble	-52'360	-48'660	-34'240.25
- Police des constructions AEAI	-1'000	-3'000	-2'492.30
- Entretien matériel et véhicules	-20'000	-20'000	-19'458.25
- Repas et collations	-7'000	-7'000	-6'763.15
- Frais divers de fonctionnement	-20'580	-21'630	-19'101.35
Militaire	-500	-1'000	-1'200.00
Protection civile ⁷	-20'285	-23'345	-43'163.05
Protection de la population (ORCOC)	-4'215	-5'000	-6'374.80

⁵ Ce montant représente notre part à la police intercommunale (CHF 120'590) à laquelle s'ajoute une somme de CHF 5'000 pour les interventions de la police route des sapeurs pompiers lors de manifestations locales et régionales.

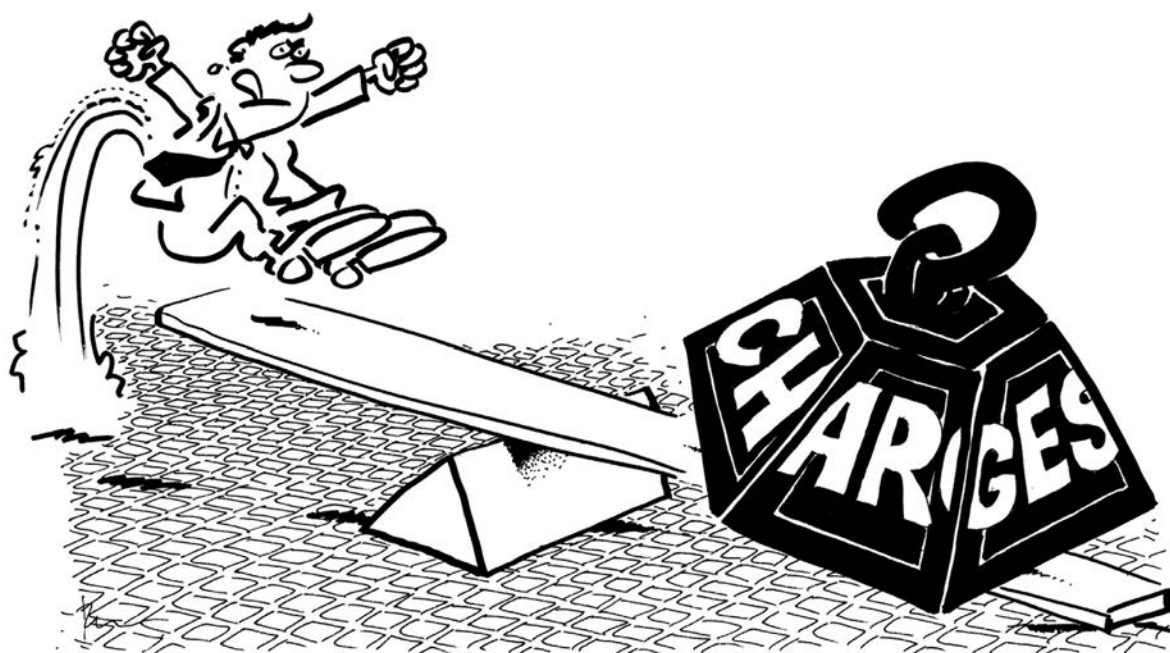
⁶ La défense incendie de notre commune nécessite des dépenses pour CHF 179'440 dont CHF 20'000 pour la rénovation des portes de garages échelonnée sur plusieurs années.

⁷ Cette rubrique correspond à la part de Givisiez à la protection civile cantonale (CHF 5'775); le solde (CHF 14'510) représente les frais de fonctionnement de l'abri public du Champ de l'Orme.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-3'609'080	-3'627'700	-3'544'995.05
Cycle obligatoire :			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant. ^{8l}	-320'000	-290'050	-268'998.00
- Ecole primaire, part aux dépenses cant. ^{8l}	-1'224'380	-1'260'140	-1'254'768.15
- Cycle d'orientation ^{8l}	-973'040	-990'335	-940'576.00
- Autres écoles ^{8l}	-59'000	-59'200	-64'244.05
- Fournitures scolaires ^{8l}	-50'000	-48'000	-50'927.75
- Frais extrascolaires ^{8l}	-63'780	-65'000	-99'847.65
Services auxiliaires et classes spéciales ^{8l}	-118'180	-122'350	-127'401.40
Ecoles spéciales pour handicapés ^{8l}	-436'150	-435'500	-417'676.25
Formation professionnelle ^{8l}	-86'800	-92'125	-85'746.25
Bourses d'études et d'apprentissages	-1'000	-2'000	0.00
Accueil extrascolaire ^{9l}	-181'000	-162'000	-153'206.60
Entretien des machines et du mobilier	-24'250	-24'000	-18'632.85
Transports scolaires de La Faye	-62'000	-68'000	-53'669.00
Administration scolaire	-9'500	-9'000	-9'301.10

^{8l} Les dépenses obligatoires relatives à l'enseignement ascendent à CHF 3'331'330 et sont en diminution de CHF 31'370 en regard de l'an dernier. Les dépenses de l'enseignement obligatoire représentent 19,58 % du budget communal, sans les charges liées aux immeubles.

^{9l} Le service de l'accueil extrascolaire pour les classes primaires et la collaboration avec l'Association Le Bosquet pour les enfants des classes enfantines fonctionnent de manière exemplaire. La variation des charges de cette rubrique provient de l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiant de ce service.



	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-559'500	-546'330	-582'585.20
Bibliothèque communale	-58'000	-59'050	-56'339.70
Conservatoire, écoles de musique et de chant	-76'290	-70'850	-84'977.70
Participation à la culture régionale ¹⁰	-190'210	-154'430	-153'079.30
Parrainages divers	-3'000	-4'000	-1'799.00
Activités culturelles locales	-27'000	-21'500	-33'081.30
Participation à Radio Fribourg/Freiburg	-2'500	-2'500	-2'500.00
Frais d'exploitation du centre sportif	-77'000	-77'000	-107'842.20
Fêtes des sports de Chandolan	-2'500	-2'500	-2'500.00
Participation au site sportif de St-Léonard ¹¹	-25'000	-25'000	-25'000.00
Dons aux sociétés sportives ¹²	-45'000	-45'000	-41'180.50
Entretien des places de jeux	-5'000	-40'000	-39'635.30
Camps scolaires, colonies de vacances	-48'000	-44'500	-34'650.20

^{10|} Ce montant comprend notre participation convenue aux frais de fonctionnement des espaces culturels de Nuithonie et de l'Équilibre (CHF 98'900 soit en augmentation de CHF 10 par habitant, en regard de l'an dernier) ainsi que notre contribution à l'animation culturelle régionale (CHF 89'310).

^{11|} Ce montant représente notre participation forfaitaire aux divers frais liés à l'exploitation des installations sportives implantées sur le site de St-Léonard.

^{12|} Cette somme concerne la part communale versée aux diverses sociétés sportives pour la formation de la jeunesse.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
4 SANTE ¹³	-1'082'630	-1'057'200	-1'029'600.95
Service d'Ambulance de la Sarine	-57'360	-58'270	-56'889.40
Soins spéciaux	-486'010	-429'100	-460'489.10
Homes pour personnes âgées	-290'120	-318'350	-275'596.15
Soins ambulatoires	-240'140	-242'480	-225'509.10
Services médical et dentaire scolaires	-9'000	-9'000	-11'117.20

^{13|} L'évolution des charges de cette position résulte de la variation démographique et d'investissements réalisés dans les homes du district de la Sarine.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
5 AFFAIRES SOCIALES ¹⁴	-1'831'905	-1'762'760	-1'689'475.90
Part à l'assurance maladie	500	500	25'560.80
Structures d'accueil de la petite enfance	-436'000	-445'000	-466'921.45
Institutions pour handicapés	-701'350	-702'600	-677'724.15
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	-491'295	-393'340	-368'839.80
Contributions diverses	-115'810	-113'820	-112'554.50
Assistance locale	-54'000	-53'500	-31'596.60
Animation locale	-48'000	-55'000	-57'400.20
Leg du Fond Roland et Bianca Manigley ¹⁵	14'050	0.00	0.00

^{14|} Les dépenses de ce chapitre correspondent à celles de l'an dernier, à l'exception des charges d'aide sociale qui augmentent de CHF 97'955. Ces dernières ont été estimées sur la base de l'année en cours.

^{15|} Notre commune ayant hérité de la fortune de Roland et Bianca Manigley, nous trouvons dans ce chapitre un produit de CHF 14'050 affecté selon les désirs des donateurs à l'assistance locale.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-1'342'550	-1'289'110	-1'343'914.09
Routes ¹⁶	-729'100	-711'350	-740'317.19
Traitement du personnel édilitaire	-298'800	-268'550	-235'504.50
Entretien du réseau routier	-230'800	-231'750	-298'895.74
Entretien hivernal	-40'000	-40'000	-48'741.40
Installation d'abris bus	0	0	-1'550.00
Consommation éclairage public	-72'000	-80'000	-77'568.20
Etudes d'aménagements routiers	-15'000	-15'000	-8'914.75
Frais de véhicules et de machines	-36'250	-41'300	-39'136.95
Achats de machines et de matériel	-25'000	-23'000	-19'140.80
Frais de télécommunications	-3'200	-3'500	-2'867.25
Location d'espaces pour l'édilité	-10'500	-10'500	-10'497.60
Redevance de la SGA et publicités	2'450	2'250	2'500.00
Transports publics ¹⁷	-613'450	-577'760	-603'596.90
Part au trafic régional	-225'790	-219'030	-182'116.90
Participation à l'Agglo Mobilité	-335'460	-305'530	-361'344.00
Subvention des abonnements	-47'000	-47'000	-44'396.00
Abonnements journaliers "Flexi"	-5'200	-6'200	-15'740.00

^{16|} Les sommes affectées au service de l'édilité sont légèrement supérieures au budget 2013, en raison de l'engagement de notre apprenti en qualité d'employé et de l'embauche d'un nouvel apprenti qui a débuté ses activités cet automne (+ CHF 30'250). Toutefois, le Conseil communal affecte un montant de CHF 230'800 à l'entretien du réseau routier, malgré une situation financière moins favorable.

^{17|} La participation communale au trafic régional est en augmentation de CHF 6'760 et celle relative à l'Agglo Mobilité (+ CHF 29'930), suite à la réduction du taux de subventionnement de l'Etat de 2,5 % pour le trafic d'agglomération. Le montant destiné à encourager l'utilisation des transports publics ascende à CHF 52'200 et reste stable.

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-292'515	-245'965	-169'269.35
Eau potable ^{18l} (déficit 2014 CHF 3'540.- / taux de couverture 99,01%)			
- Traitement de la préposée	-2'000	-4'000	-1'637.65
- Achats d'eau au Consortium	-145'000	-145'000	-138'495.10
- Participation au déficit du Consortium	-31'080	-34'720	-34'979.50
- Entretien du réseau	-45'860	-46'135	-60'778.25
- Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-21'500	-21'500	-18'129.10
- Intérêts sur le capital investi	-100'000	-100'000	-100'000.00
- Frais de gestion administrative	-2'150	0	-2'150.00
- Produit des ventes et de la taxe fixe	344'050	344'380	355'164.20
Eaux usées ^{19l} (déficit 2014 CHF 0.- / taux de couverture 100,00%)			
- Traitement de la préposée	-2'000	0.00	-1'637.70
- Entretien du réseau des canalisations	-30'300	-30'150	-29'932.70
- Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-5'000	-5'000	-2'120.00
- Frais d'exploitation des STEP	-217'890	-187'000	-172'573.70
- TVA	-20'500	-20'500	-27'058.25
- Affectation réserve renouvellement conduites	-16'160	-9'585	-25'000.00
- Intérêts sur le capital investi	-200'000	-200'000	-200'000.00
- Amortissements obligatoires	-196'000	-236'000	-236'000.00
- Frais de gestion administrative	-2'150	0	-2'150.00
- Produit de la taxe d'épuration	690'000	688'235	691'734.00
Déchets ^{20l} (déficit 2014 CHF 91'140.- / taux de couverture 87,92%)			
- Frais de la déchetterie	-166'740	-153'340	-132'480.50
- Ramassage et traitement des déchets	-199'000	-193'000	-191'564.45
- Produit net des sacs taxés et de la taxe déchets	274'600	287'350	269'886.70
Divers			
- Cimetière	-12'825	-14'950	-18'342.90
- Endiguements ^{21l}	-55'220	-25'000	-35'738.30
- Protection de la nature	-8'150	-4'600	-6'643.75
- Aménagement du territoire ^{22l}	-108'750	-123'500	-38'962.40
- Part à l'Agglo Aménagement régional	-12'890	-11'950	-9'680.00

¹⁸⁾ La rubrique «Eau potable» subit peu de modifications en regard du budget 2013 et enregistre un taux de couverture de 99,01 %.

¹⁹⁾ La taxe d'épuration décidée le 11.10.2010 permet, d'une part, d'obtenir un taux de couverture des frais de 100 % et, d'autre part, d'alimenter la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations (+ CHF 16'160).

²⁰⁾ L'augmentation de la population influence le volume des déchets traités dans notre déchetterie ainsi que ceux de la collecte à domicile et a pour conséquence une augmentation des coûts de CHF 19'400. Le résultat de ce service atteint un taux de couverture de 87,92 % alors que la taxe introduite visait à atteindre idéalement le 100 %.

²¹⁾ Les dépenses ordinaires de l'entretien du Tiguellet sont stables. Cependant, l'an prochain, des mesures d'aménagement qui consistent à intégrer le dernier secteur du Tiguellet, qui se situe entre l'école de Corminboeuf et le lieudit «le Village suisse», nécessitent des frais supplémentaires qui seront financés par la dissolution partielle de la réserve constituée en couverture de ces travaux (chapitre 9).

²²⁾ Ce poste représente le coût des études en cours pour la révision de notre plan d'aménagement local, harmonisé à celui de l'Agglomération, ainsi que la sous-traitance de la gestion des permis de construire ; il est en légère baisse par rapport à 2013 (CHF 14'750).

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
8 ECONOMIE	-52'280	-47'920	-44'254.00
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	-10'920	-10'130	-9'362.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-24'260	-24'580	-24'800.00
Part à la promotion économique de l'Agglo	-12'100	-13'210	-10'092.00
Audit énergétique	-5'000	0	0.00

	BUDGET 2014	BUDGET 2013	COMPTES 2012
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	10'262'050	10'270'195	10'329'202.66
Impôts ²³	12'121'870	12'131'150	13'133'029.25
- Revenu/fortune des personnes physiques	6'390'000	6'640'000	6'895'391.75
- Bénéfice/capital des personnes morales	2'860'000	2'700'000	2'749'475.60
- Contributions immobilières	2'250'000	2'135'000	2'236'154.90
- Prestations en capital	100'000	100'000	141'670.35
- Impôt spécial sur les immeubles	0	0	5.55
- Impôts sur gains immobiliers et mutations	200'000	165'000	597'486.45
- Impôts et taxes diverses	15'000	14'850	23'254.00
- Impôt sur les véhicules à moteur	286'370	373'800	367'518.50
- Impôts sur les divertissements	96'500	94'500	126'090.30
- Frais de poursuites et abandons d'impôts	-29'000	-47'000	-6'078.75
- Intérêts rémunérateurs	-47'000	-45'000	2'060.60
Péréquation financière ²⁴	-1'093'250	-1'037'300	-1'135'564.00
- Contribution à la péréquation des ressources	-1'218'625	-1'160'200	-1'260'554.00
- Attribution de la péréquation des besoins	125'375	122'900	124'990.00
Finances	-643'770	-688'025	-571'590.21
- Intérêts des dettes ²⁵	-169'960	-215'120	-197'326.44
- Part aux frais/produits financiers de l'Agglo	-700	-700	-752.00
- Amortissements obligatoires et locations fin. ²⁵	-522'170	-521'275	-420'905.00
- Intérêts des capitaux	53'000	53'000	56'315.13
- Honoraires et frais de gestion	-3'940	-3'930	-3'921.90
- Participation au Chalet de Forum	0	0	-5'000.00
Immeubles ²⁶	-377'975	-468'290	-421'031.28
- Commission de bâtisse	0	-5'000	-2'227.50
- Traitement du personnel de conciergerie	-257'800	-250'550	-251'926.45
- Loyers du domaine communal	53'700	40'940	63'721.50
- Loyers des logements, de la Faye et du Rural	233'440	213'240	214'490.00
- Loyer du Manoir	190'000	190'000	190'000.00
- Loyers des centres sportif et scolaire	61'000	61'000	60'550.00
- Loyers payés à des tiers	-51'000	-51'000	-60'600.00
- Assurances, énergies et nettoyages	-251'205	-226'475	-207'069.30
- Honoraires pour études diverses	-1'000	-5'000	-14'900.00
- Entretien des bâtiments ²⁶	-203'000	-241'800	-226'709.24
- Contrats et abonnements d'entretien	-29'060	-37'180	-34'268.54
- Intérêts hypothécaires	-1'600	0	0.00

- Attribution Fond Manigley au chapitre social	-14'050	0	0.00
- Mises aux normes de sécurité	0	0	-6'378.85
- Achats divers et frais du Registre Foncier	-5'450	-5'450	-1'514.60
- Equipements de locaux	-55'000	-60'000	-38'340.05
- Décompte de la propriété de La Chassotte	-46'950	-91'015	-105'858.25
Postes non ventilables	255'175	332'660	-675'641.10
- Part. études diverses pour fusions diverses	-70'000	-20'000	-35'322.70
- Part. Au Bois de mon Cœur	0	-30'000	0.00
- Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	135'175	132'660	132'660.70
- Amortissements supplémentaires divers	0	0	-523'828.40
- Amortiss. supplémentaire terrain Corberayes	0	0	-1'000'000.00
- Dissolution réserve terrain Corberayes	0	0	1'000'000.00
- Amortiss. supplémentaire Théâtre Equilibre	0	0	-300'000.00
- Dissolution réserve Théâtre Equilibre	0	0	300'000.00
- Amortiss. supplémentaire toiture école 92	-300'000	0	0.00
- Dissolution réserve toiture école 92	300'000	0	0.00
- Dissolution réserve pour entretien immeubles	150'000	250'000	0.00
- Dissolution réserve pour entretien endiguements	40'000	0	0.00
- Attribution aux réserves non obligatoires		0	-250'000.00
- Indemnité pour reprise du HFR par l'Etat	0	0	849.30
Résultat de l'exercice	-516'115	-294'445	44'572.43

²³ Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal des personnes physiques (- CHF 250'000) et celui des personnes morales (+ CHF 160'000) par rapport à 2013 a été adapté en fonction des directives du Service cantonal des contributions et de l'évolution démographique et conjoncturelle de notre commune.

²⁴ Cette position représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Toutefois, cette dernière a augmenté de CHF 55'950 en regard de l'an dernier.

²⁵ L'évolution de la dette communale, l'affectation des frais effectifs liés à la protection de l'environnement et le renouvellement de certains emprunts à des taux avantageux influencent directement les postes «Intérêts des dettes» (- CHF 45'160) et «Amortissements obligatoires» (+ CHF 895).

²⁶ L'ensemble des loyers du patrimoine communal regroupés sous la rubrique «Immeubles» se monte à CHF 538'140. Le personnel, l'entretien, la location de locaux, l'équipement et les frais d'exploitation des immeubles atteignent la somme de CHF 698'665 sans la Chassotte, suite à la dissolution partielle de CHF 150'000 de la réserve figurant au bilan.

Commentaires du Conseil communal

Malgré les efforts du Conseil communal pour maîtriser les dépenses inhérentes à chaque dicastère, ce budget confirme la tendance constatée ces dernières années, selon laquelle la courbe des dépenses augmente plus rapidement que celle des recettes, en raison de l'évolution des charges liées au canton et à la région (+ 25,15 % depuis 2007) !

En effet, l'évolution du produit des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales (- CHF 90'000), l'augmentation de la part communale à la péréquation financière (+ CHF 55'950) ainsi que l'augmentation des charges liées (+ CHF 334'675) ne permettent pas d'équilibrer le budget 2014. Les dépenses nettes affectées dans le futur exercice à l'entretien de notre patrimoine se montent à CHF 554'520. La maîtrise de la situation financière sur le long terme pourrait nous conduire à réduire ces dépenses afin de maintenir notre déficit budgétaire sur des bases acceptables.



Evolution des charges liées et des impôts entre 2007 et 2014

Désignation	2007 Comptes apurés	2008 Comptes apurés	2009 Comptes apurés	2010 Comptes apurés	2011 Comptes apurés	2012 Comptes apurés	2013 Budget	2014 Budget
Population légale de référence (Nbre d'habitants = au 31.12. même année)	2758	2945	2982	3010	3031	3043	3055 (estimation)	3070 (estimation)
Nombre contribuables personnes physiques	1944	2088	2074	2083	2097 (estimation)	2106 (estimation)	2114 (estimation)	2125 (estimation)
Impôts Personnes Physiques *	6'323'103.60	6'739'371.35	7'071'355.66	7'318'666.63	7'010'393.40	7'110'049.75	7'400'000.00	7'190'000.00
Impôts Personnes Morales **	4'794'455.70	4'092'137.25	4'161'451.80	4'340'666.80	4'250'947.05	4'260'299.00	4'175'000.00	4'410'000.00
TOTAL RECETTES D'IMPOTS y c. immob.	11'117'559.30	10'831'508.60	11'232'807.46	11'659'333.43	11'261'340.45	11'370'348.75	11'575'000.00	11'600'000.00
Recettes d'impôts / habitant	4'031.02	3'677.93	3'766.87	3'873.53	3'715.39	3'736.56	3'788.87	3'778.50
Recettes d'impôts / contribuable pers. phys.	5'718.91	5'187.50	5'416.01	5'597.38	5'370.21	5'399.03	5'475.40	5'458.82
Charges nettes liées à l'Etat	3'228'327.75	3'686'160.99	4'110'912.60	4'322'629.85	5'050'862.70	5'165'975.30	5'191'315.00	5'389'080.00
Charges nettes liées à la Région	2'069'970.20	2'325'943.75	2'507'815.40	2'459'757.05	2'601'277.35	2'801'594.35	2'919'390.00	3'056'300.00
TOTAL CHARGES NETTES LIEES	5'298'297.95	6'012'104.74	6'618'728.00	6'782'386.90	7'652'140.05	7'967'569.65	8'110'705.00	8'445'380.00
En % des recettes d'impôts	47.66%	55.51%	58.92%	58.17%	67.95%	70.07%	70.07%	72.81%
Charges nettes liées / habitant	1'921.07	2'041.46	2'219.56	2'253.28	2'524.63	2'618.33	2'654.90	2'750.94
Charges nettes liées / contribuable pers. phys.	2'725.46	2'879.36	3'191.29	3'256.07	3'649.09	3'783.27	3'836.66	3'974.30

* Personnes physiques : impôts sur revenu + fortune + soustraits + à la source + prestations en capital + contribution immobilière

** Personnes morales : impôts sur bénéfice + capital + contribution immobilière + impôt spécial sur immeubles (n'existe plus depuis le 1.1.2012)

Octroi d'un crédit bancaire de fond de roulement

Comme vous avez pu le constater à la lecture du budget, les temps sont difficiles et le Conseil communal doit également se soucier des liquidités de la commune. Or la boursière communale doit trop souvent faire des manœuvres d'équilibriste pour assurer le paiement de diverses factures à certains moments de l'année particulièrement chargés. Cette problématique résulte de l'augmentation constante des charges liées à l'Etat et à la région, alors que les recettes restent relativement stables, voire en diminution.

Afin de palier à cette difficulté, le Conseil communal souhaite ouvrir une ligne de crédit en compte courant d'un million de francs pour assurer les liquidités, cette somme n'étant utilisée que ponctuellement et/ou partiellement pour les mois creux et seulement en cas de nécessité absolue. Elle ne pourra être affectée à aucune autre utilisation.

Le Conseil communal demande dès lors à l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 d'approuver cet emprunt de fond de roulement à hauteur de **CHF 1'000'000**. Les incidences financières sont estimatives, le montant effectif et la durée d'utilisation n'étant pas connus. Néanmoins, l'intérêt maximal ne dépassera pas CHF 10'000 par année, et ce crédit ne grèvera pas les amortissements comptables.

Modification de limite intercommunale

Dans le cadre de la réalisation des parcelles 875 et 682 RF, le géomètre mandaté a constaté une déviation des limites communales par rapport aux limites de propriété. Ainsi, les deux parcelles auraient chacune 14 m² de leur terrain sur la commune voisine, ce qui ne fait aucun sens.

Afin de redresser la situation et de répondre favorablement à la requête des propriétaires, **le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 d'accepter la modification de la limite intercommunale entre Givisiez et Corminboeuf**. Il s'agit de 14 m² qui passeront de la commune de Givisiez à la commune de Corminboeuf et vice-versa. Il n'y aura aucune incidence financière, les frais étant pris en charge par les propriétaires du fond.

Révision des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional

La décision de la commune de Ponthaux de sortir de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional implique pour le comité de direction une modification des statuts de l'Association.

Le comité de direction a profité de cette occasion pour effectuer un toilettage des statuts* et de les adapter à la nouvelle législation en vigueur relative notamment à la Loi sur les communes (LCo) et la Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf).

Ces nouvelles dispositions annulent et remplacent celles prescrites dans les statuts du 30 mars 2007.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale du 19 décembre 2013 d'accepter les nouveaux statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional qui fixent le nouveau mode de fonctionnement de l'Association.

*Le nouveau texte des statuts ne figure pas dans le présent message. Ces derniers peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet www.givisiez.ch dans la rubrique «A l'agenda».

Informations sur la fusion 2C2G



La décision d'adhérer ou non à ce projet d'envergure se rapproche inexorablement. Nous demeurons dans l'expectative du 30 mars 2014 et le comité de pilotage, ainsi que les Conseillers communaux des quatre communes dans leur ensemble, travaillent sans relâche à la réalisation de cette fusion, que nous voulons participative et largement consentie.

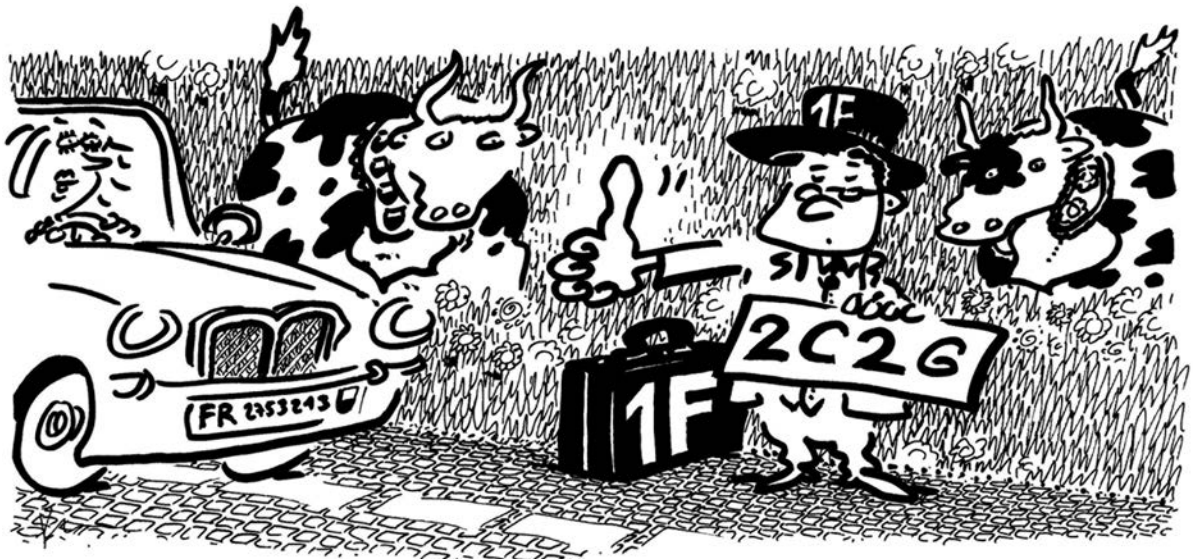
Participative car :

- Nous avons inclus l'ensemble du personnel communal dans nos réflexions et dans l'élaboration des nombreux processus de fonctionnement.
- Nous avons multiplié les occasions de rencontrer nos concitoyennes et concitoyens, afin de prendre le pouls et de leur donner la possibilité de s'exprimer. Notre seul but est de donner la garantie d'une totale transparence, de sorte que chacune et chacun puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Consentie car :

- Nous nous efforçons de démontrer clairement les enjeux du projet.
- En tant que contribuables, nous sommes toutes et tous très sensibles à l'importance des finances communales.
- Les défis à venir sont nettement plus contraignants. Les moyens de se faire entendre auprès des instances cantonales sont de plus en plus aléatoires et les appuis du législatif cantonal quasi inexistant pour notre région. Pouvoir dialoguer et traiter d'égal à égal avec nos futurs partenaires sont donc des points essentiels de notre fusion.
- D'ambitieux projets de développement sont à réaliser. Donnons-nous les meilleures chances d'y parvenir en soutenant cette fusion.

Le Conseil communal de Givisiez sollicite votre soutien dans ce projet certes novateur, mais correspondant parfaitement aux défis de notre commune et de notre région.





Le canton de Fribourg se mobilise pour économiser l'électricité et se met en mode OFF

Ensemble, nous pouvons économiser plus de
20 millions de francs d'ici 2015.

**Même en période de fêtes,
c'est facile d'économiser l'électricité:**

- * Guirlandes lumineuses ? Choisissez des LED !
- * Éclairage de fêtes ? Mettez une minuterie et limitez-le à la période des fêtes !
- * Cadeaux de Noël ? Évitez les gadgets électriques !
- * Vacances de fin d'année ? Mettez vos appareils sur OFF !



CAMPAGNE
CANTONALE
D'ÉCONOMIE
D'ÉLECTRICITÉ



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

TOUT SAVOIR SUR LES ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ
www.off-fr.ch





Association Lire et Ecrire

EDUQUA

COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- ◆ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

D'autres cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ◆ qui parlent déjà le français
- ◆ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement). Les cours peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



Cherchons de suite ou à convenir
Collaboratrices pour le service de nettoyage

Vous allez effectuer les nettoyages chez les personnes de 60 ans et plus habitant dans le canton.

Votre profil:

- Vous aimez le contact avec les personnes âgées
- Vous parlez français ou allemand couramment
- Vous êtes une personnalité fiable, flexible, discrète et patiente
- Vous avez de l'expérience dans le domaine du nettoyage
- Vous avez un véhicule à disposition

C'est avec plaisir que nous attendons votre offre de services:
Pro Senectute Fribourg, Fasel Yolande, Ch. de la Redoute 9, case postale 44, 1752 Villars-sur-Glâne, Tél 026 347 12 40

Pro Senectute en un clin d'œil

Une organisation d'utilité publique pour et avec des personnes de 60 ans et plus

CANTON DE FRIBOURG

YFU (Youth For Understanding) Suisse recherche des familles d'accueil

Bonjour, Hello ! Hola ! Guten Tag !

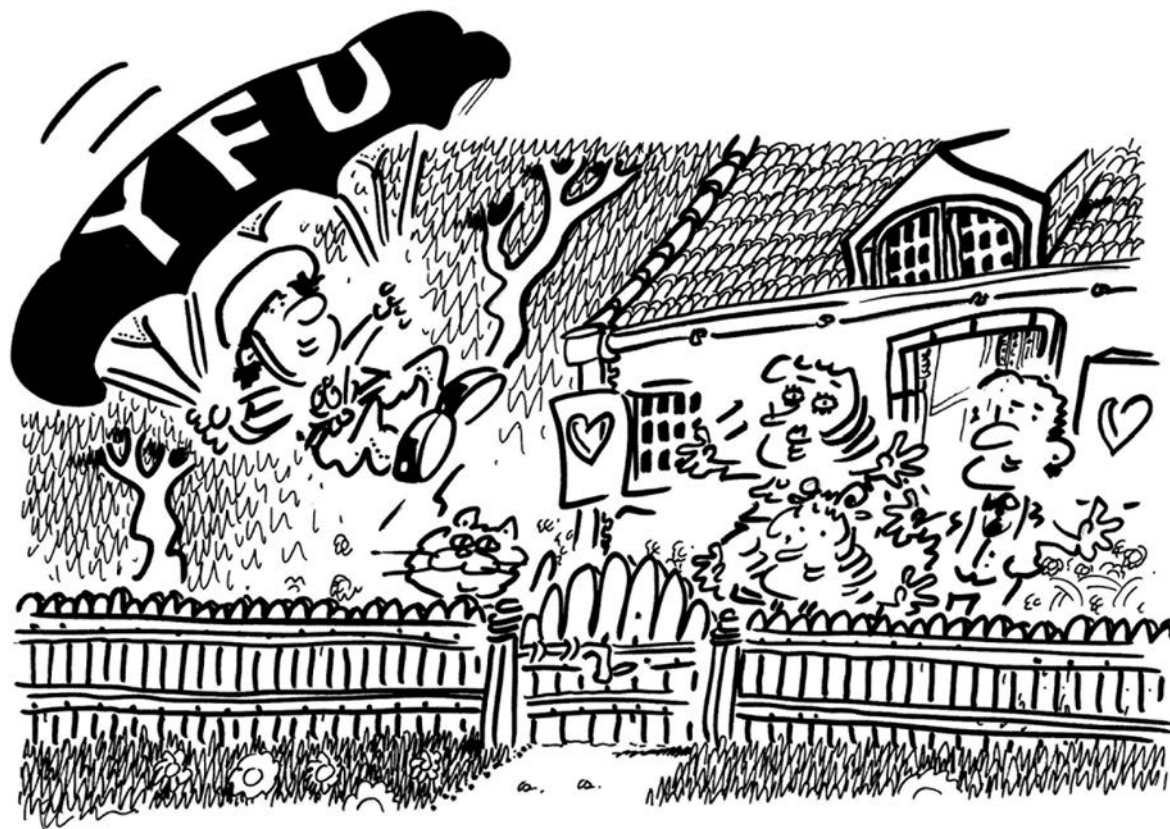
Marcus d'Estonie, Pekka de Finlande et Natalia d'Equateur sont trois des quelque 70 étudiants du monde entier qui, dès le mois d'août prochain, vont vivre en Suisse un échange d'une année scolaire.

Ils brûlent d'envie de découvrir le goût de la fondue, la manière dont Noël est célébré en Suisse, et de nombreuses autres choses sur notre pays.

YFU (Youth For Understanding) Suisse, une organisation d'échanges à but non lucratif pour les jeunes de 15 à 18 ans, leur donne la possibilité de trouver eux-mêmes, en direct, une réponse à ces questions, et cherche par conséquent des familles d'accueil.

Accueillir chez soi, sur une longue période, un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais en plus, très souvent, la famille est récompensée par des expériences inoubliables et amusantes. Peut-être qu'il se trouve, dans votre commune, quelques familles intéressées à prendre un/e étudiant/e d'échange et, de cette manière, à acquérir de nombreuses nouvelles impressions du pays d'origine de leur futur/e nouveau/nouvelle fils/fille.

En cas d'éventuelles questions, vous pouvez nous atteindre par téléphone au 026 466 11 11 ou par mail à l'adresse romandie@yfu.ch. Vous trouverez des informations complémentaires à propos de YFU sur notre site internet www.yfu.ch.





AGGLO

FRIBOURG - FREIBURG

Agglomération de Fribourg
Agglomération Freiburg

T +41 (0)26 347 21 06
secretariat@agglo-fr.ch
www.agglo-fr.ch

PROMOTION ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

- Recensement des terrains disponibles et des ouvrages immobiliers d'importance
- Coordination d'activités en lien avec le marketing urbain
- Guichet économique de la région
- Animation des réseaux économiques

WIRTSCHAFTSFÖRDERUNG DER AGGLOMÉRATION

- Erfassung des verfügbaren Baulandes und der wichtigen Immobilienbauwerke
- Koordination der Aktivitäten im Sinne des städtischen Marketings
- Wirtschaftsempfangsstelle der Region
- Animation der Wirtschaftsnetze

27 %

De la population légale du canton
Der zivilrechtlichen Bevölkerung des Kantons

28 %

Des entreprises du canton
Der Unternehmen des Kantons

42 %

Des emplois du canton
Der Arbeitsplätze des Kantons



FASDS - Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine

ANTENNE IV à Granges-Paccot

Sur mandat des communes du district de la Sarine, les prestations d'aide et de soins à domicile, définies par les lois en vigueur, sont assurées par des équipes d'infirmières, infirmiers, aides familiales, assistantes en soins et santé communautaire, aides soignantes, auxiliaires de santé, aides ménagères, ergothérapeutes.

MISSION DE LA FONDATION

Permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible.

PRINCIPES D'ACTION

Toute demande d'intervention fait l'objet d'une évaluation et d'un contrat dont les modalités sont négociées avec la personne, ses proches et en collaboration avec les partenaires du réseau médico-social.

Les prestations s'inscrivent avant tout sur l'apport volontaire de la personne et de son entourage qu'elles visent à soutenir et si nécessaire à relayer provisoirement.

PRESTATIONS DE SOINS LAMAL A DOMICILE OU EN AMBULATOIRE SUR PRESCRIPTION MEDICALE (LAMAL OPAS ART. 7 EXTRAITS). TARIFS FIXÉS PAR CONVENTION AVEC SANTÉSUISSE

- Evaluation et conseils : évaluation des besoins du patient et de l'environnement; mise en place des interventions ; conseils aux patients et aux intervenants
- Examens et traitements : contrôle des signes vitaux ; tests ; prélèvements pour examens; mesures thérapeutiques pour la respiration ; en cas de troubles urinaires et intestinaux ; pansements ; pose de sondes , de cathéters ; administration de médicaments ; injections ; perfusions ; transfusions
- Soins et soutien aux malades psychiques et maladies psycho-gériatriques
- Soins corporels et de base
- Soins palliatifs et d'accompagnement en fin de vie

INFORMATIONS ET CONSEILS POUR D'AUTRES PRESTATIONS FAVORISANT LE MAINTIEN A DOMICILE (LAMAL OPAS, ART. 6 EXTRAITS). TARIFS FIXÉS PAR CONVENTION AVEC SANTÉSUISSE

- Prestations d'ergothérapie dans le but d'une amélioration des fonctions corporelles; l'autonomie dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne; mesures thérapeutiques de rééducation; conseils pour l'aménagement du domicile; soutien pour les démarches; recherche et entraînement de moyens auxiliaires

PRESTATIONS D'AIDE AU MENAGE ET SUPPLEANCE (NON LAMAL) POUR DES PERSONNES DONT L'ETAT DE SANTE L'EXIGE. TARIFS FIXÉS PAR ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ETAT SUR LA BASE DE LA TAXATION FISCALE

- Aide aux activités de la vie quotidienne; entretien courant du ménage, du linge
- Aide à la préparation des repas, achats
- Suppléance et soutien à la famille pour s'occuper des enfants lors d'accouchement, de maladie ou d'accident
- Accompagnement social dans des situations de crise

INFORMATIONS ET CONSEILS

- Moyens auxiliaires
- Système d'alarme
- Lits électriques
- Transports
- Visites bénévoles à domicile
- Repas à domicile
- Indemnités forfaitaires
- Associations bénévoles
- Associations de patients
- Autres intervenants du réseau médico-social

La population des communes de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg (Jura, Guintzet, Bertigny, Gambach, quartier d'Alt, rue de Morat) est desservie par :
l'ANTENNE IV - Route de Chantemerle 66 - 1763 Granges-Paccot
Tél. 026 425 55 25 - Fax 026 476 61 59 - direction@fasds.ch

Adresse postale : FASDS - Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 - 1700 Fribourg

Réception des appels au téléphone : lundi - vendredi 07h30 - 11h30 / 14h00 - 17h00

En dehors de ces heures, ainsi que le samedi et dimanche, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.



